



# Amiante

## Restitution des travaux du groupe de travail du 30/11/2010

Au GT amiante du CTPM du 18 novembre 2009, notre fédération avait souligné l'urgence de travailler sur de « *bonnes pratiques* » pour que le plan de désamiantage ministériel qui nous avait été concédé ne conduise pas à surexposer à l'amiante les personnels des Finances, mais aussi des entreprises extérieures.

Il aura fallu un an pour qu'enfin le GT du 30 novembre 2010 ne soit l'occasion pour l'administration de nous faire des propositions concrètes, d'ailleurs largement inspirées de nos demandes. Notre fédération a regretté d'entrée que les multiples travaux liés aux réorganisations des Directions et le plan ministériel de désamiantage n'aient pas été coordonnés. Bien pire, l'objectif d'installation, dans des délais contraints, des nouvelles structures, a souvent fait passer au second plan les préoccupations de protection des personnels contre l'exposition à l'amiante. Néanmoins, nous nous félicitons de voir enfin des propositions précises en matière de préparation des chantiers, de mise à jour des Dossiers Tech-

niques Amiante, de dispositif d'information systématique des personnels et des organisations syndicales.

### OPÉRATIONS DE DÉSAMIANTAGE RÉALISÉES

Un tableau qui met à jour le plan ministériel de désamiantage nous a été remis en séance. Les fédérations ont déploré le manque d'information, sur le terrain, des représentants du personnels (CHSM, CHS-DI, CTPL) sur les travaux déjà effectués ou en cours.

### SUIVI DU PLAN DE DÉSAMIANTAGE ET MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES NATIONALE

Lors de l'expertise nationale amiante de 2008, un répertoire national des sites domaniaux des Finances a été constitué. Ce répertoire indique la présence d'amiante repérée et inscrite dans le Dossier Technique Amiante de chaque site concerné. Il indique aussi la nature de l'amiante identifié (friable ou non friable) et

évalue le coût d'encapsulage (ou recouvrement) de l'amiante ainsi que le coût de son retrait.

C'est sur cette base qu'on été sélectionnées des opérations de désamiantage menées ces deux dernières années sous l'égide du Secrétariat général.

### ORDRE DU JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL :

- Opérations de désamiantage
- Suivi du plan de désamiantage et mise à jour de la base de données nationale
- dispositif d'information en cas de travaux
- Dossiers techniques amiante (DTA) : améliorations à apporter
- Suivi des opérations pilotes de désamiantage
- Signalétique amiante

### CONTACTS

Fédération : finances@cgt.fr  
Tél : 01.48.18.82.21  
Patricia TEJAS  
tejas.patricia@free.fr  
Tél : 01.48.18.82.21

### SITE INTERNET

[www.finances.cgt.fr](http://www.finances.cgt.fr)

Avec l'explosion des travaux d'aménagement liés aux réorganisations, une mise à jour « *en temps réel* » est indispensable pour que ce répertoire ne soit pas rapidement périmé.

Une « *fiche de travail* » nous a été proposée.

#### Les observations convergentes des fédérations :

- Ce sont les Acmo ou d'autres agents dûment identifiés qui devront mettre à jour la base. Il est nécessaires qu'ils bénéficient d'une formation adaptée à un sujet aussi complexe et qu'ils bénéficient de l'appui du réseau des IHS. Ce réseau devra lui-même mettre à jour de façon collégiale ses connaissances sur l'amiante ;

- Nous avons demandé que la forme de présentation du répertoire soit une plate-forme dématérialisée de type Intranet. L'administration va travailler dans cette direction ;

- Nous souhaitons une synthèse des évolutions deux fois par an, avec une présentation au GT amiante du CTP ministériel. Accord de l'administration ; L'information sera accessible aux DG, mais aussi aux Chs-di, aux préventeurs, aux OS et au CHSM.

En cas de travaux n'importe où dans la sphère Finances, il deviendra possible pour nos élus et représentants du personnel de vérifier en temps réel la présence d'amiante déjà repérée.

#### DISPOSITIF D'INFORMATION EN CAS DE TRAVAUX

La pratique montre combien cette information est déficiente, tardive, voire absente.

Sur la fiche de travail proposée au GT, nous avons fait de multiples

#### interventions convergentes des fédérations :

- Le dispositif proposé doit être complété par la transmission aux CHS-DI concernés de l'ensemble des documents techniques dont l'administration elle-même a besoin pour son rôle de maître d'ouvrage (voir tirets suivants);

- Les résultats complets des analyses d'empoussièrement d'amiante dans l'air réalisées avant et après les travaux par la direction concernée doivent être accessibles au personnel et à ses représentants (CHS et CT). Nous demandons que ces analyses soient effectuées en situation d'activité réelle (pas la nuit ou le week-end) et que sur les prélèvements toutes les fibres, longues, courtes et fines soient comptées. Nous n'avons pas eu de réponse claire sur ces questions ;

- Avant travaux, la direction doit effectuer un repérage amiante avec recherche destructive pour identifier toute présence d'amiante non visible (dans les cloisons, les sols, les enduits, etc.). Ce document doit être communiqué.

- Compte-tenu de ce rapport et des travaux envisagés, un maître d'œuvre est choisi par l'administration. Nous souhaitons que les expériences soient tirées de l'efficacité des maîtres d'œuvre, en particulier dans le domaine de l'amiante, de façon à éliminer à l'avenir ceux qui ne remplissent pas leur rôle correctement ;

- Un Cahier des Clauses Techniques est élaboré par le maître d'œuvre. Il sert à l'appel d'offre visant à sélectionner l(es) entreprise(s) qui réalisera(ont) les travaux. Ce document doit être communiqué.

- L'entreprise fournit à l'admini-

nistration un plan de retrait de l'amiante, qui est soumis (en général) à l'approbation de l'Inspection du Travail. Ce document doit être communiqué.

- Nous avons fait ajouter aux phases d'information prévues une information en fin de travaux pour le CHS-DI compétent, de façon à analyser en CHS ce qui s'est bien passé et ce qui doit donner lieu à amélioration, voire enrichissement des « *bonnes pratiques* ». Nous souhaitons qu'à ce stade, les analyses d'air finales soient communiquées.

#### DOSSIERS TECHNIQUES AMIANTE (DTA) : AMÉLIORATIONS À APPORTER

Ce point aurait logiquement dû être traité en même temps que la mise à jour du répertoire, mais il n'a été abordé que tard dans la réunion.

La fiche de travail proposée fournit 5 propositions pour faire du DTA un outil complet et évolutif de la présence d'amiante sur chaque site domanial.

Elles visent à enfin homogénéiser les pratiques et rendre réellement efficaces les mises à jour de ce DTA : rappel réglementaire aux directions, « *interlocuteur unique* » identifié par les chefs de service sur cette question, cahier des charges type pour commande de repérage amiante avant travaux, aide-mémoire du repérage, point annuel DTA au sein des CHS-DI.

L'ensemble des fédérations ont approuvé ces objectifs.

Nous avons abordé la situation des sites locatifs. Même si des progrès importants ont été fait dans le collectage de leur DTA, de nombreux sites demeurent encore en dehors du dispositif.

Les fédérations demandent que l'on aille rapidement à l'exhaustivité, même aux frais de l'administration.

Les fédérations demandent donc que la base nationale des DTA soit exhaustive et comprenne l'ensemble des sites, domaniaux ou locatifs.

### **SUIVI DES OPÉRATIONS PILOTES DE DÉSAMIANTAGE**

Cinq sites sont pour l'instant concernés :

- Hôtel des finances Nancy (DGFIP)
- Trésorerie générale de Toulouse (DGFIP)
- Direction Régionale de Toulouse (INSEE)
- Marseille Joliette (Douane)
- Immeuble le Montaigne Noisy (Adm. Centrale).

Ces 5 sites étant suivis directe-

ment par le Secrétariat général du ministère, nous avons demandé d'y ajouter un ou deux sites dont les travaux sont gérés par les directions et si possible dans la région parisienne.

L'administration nous donnera prochainement une réponse.

Nous avons posé des questions sur les travaux sur ces sites à partir des documents qui nous ont été fournis. Mais nous attendons d'être en possession de tous les documents techniques énumérés dans le point dispositif d'information ainsi que les PV des discussions dans les CHS-DI compétents pour porter une appréciation plus complète.

Le suivi de ces travaux par le groupe de travail devrait être organisé dans les semaines qui viennent. Nous n'avons pas, à ce stade, de propositions concrètes de la part de l'administration.

Pour la fédération des Finances

CGT, la mobilisation et la vigilance des salariés concernés est indispensable. La Fédération et ses syndicats y veilleront.

### **SIGNALÉTIQUE AMIANTE**

Depuis plus de 5 ans, nous exigeons que la signalisation de l'amiante soit réalisée partout, de façon à éviter les interventions intempestives et dangereuses sur des matériaux amiantés.

Cette demande a été actée par la note DPAEP du 22 janvier 2007.

Mais cette note n'a jamais été appliquée.

C'est pourquoi nous demandons en urgence la réalisation partout de cette signalétique, en accompagnement de la mise à jour des DTA.

C'est le seul moyen efficace d'éviter une bonne partie des contaminations à l'amiante ! ■

### **DÉLÉGATION**

- Patricia TEJAS (finances)
- Jean Louis WICHEGROD ( DGCCRF)
- Francis JUDAS (INSEE)
- Annick TALARD (DGFIP)
- Thierry LE-GOAZIOU (DGFIP)
- Stéphane ROUZIER (DGCCRF)